



## **RAPPORT de GESTION pour la période de trois mois close le 30 septembre 2011**

### **Portée de l'analyse financière de la direction**

L'analyse qui suit doit se lire en parallèle avec les états financiers de la Société d'Exploration Minière Vior inc. (la « Société » ou « Vior ») et les notes complémentaires afférentes pour les périodes de trois mois closes les 30 septembre 2011 et 2010. Le lecteur doit aussi se reporter au rapport de gestion annuel de la direction sur la situation financière au 30 juin 2011 et les résultats d'exploitation, y compris, la section décrivant les risques et incertitudes.

### **Base d'établissement et adoption des normes internationales d'information financière («IFRS»)**

La Société établit ses états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, tels qu'ils sont énoncés dans le Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« Manuel de l'ICCA »). En 2010, le Manuel de l'ICCA a été remanié pour y inclure les IFRS et il exige que les entreprises ayant une obligation d'information du public appliquent ces normes pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. La Société a donc commencé à présenter son information financière conformément à ce référentiel comptable dans les états financiers intermédiaires résumés pour les périodes de trois mois closes les 30 septembre 2011 et 2010.

Les états financiers intermédiaires résumés non audités pour les périodes de trois mois closes les 30 septembre 2011 et 2010 ont été établis conformément aux IFRS applicables pour l'établissement d'états financiers intermédiaires, notamment IAS 34, *Information financière intermédiaire*, et IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*. Sauf pour certains choix liés à la transition présentés à la note 4 aux états financiers intermédiaires résumés non audités, la Société a appliqué uniformément les mêmes méthodes comptables dans son bilan d'ouverture en IFRS au 1<sup>er</sup> juillet 2010 et pour toutes les périodes présentées, comme si ces méthodes avaient toujours été appliquées. La note 4 aux états financiers intermédiaires résumés non audités contient de l'information sur l'incidence du passage aux IFRS sur la situation financière de la Société, sa performance financière et ses flux de trésorerie.

Les méthodes appliquées dans les états financiers intermédiaires résumés non audités pour les périodes de trois mois closes le 30 septembre 2011 et 2010 reposent sur les IFRS publiées et en vigueur au 21 décembre 2011, date à laquelle le conseil d'administration a approuvé les états financiers. Les éventuelles modifications apportées aux IFRS après cette date, qui seront appliquées dans les états financiers annuels de la Société pour l'exercice se terminant le 30 juin 2012, pourraient donner lieu au retraitement des présents états financiers intermédiaires résumés non audités, y compris des ajustements transitoires comptabilisés au moment du basculement aux IFRS.

Dans les états financiers intermédiaires résumés non audités pour les périodes de trois mois closes les 30 septembre 2011 et 2010, les PCGR du Canada s'entendent des PCGR du Canada avant l'adoption des IFRS. Les états financiers intermédiaires résumés non audités doivent être lus en parallèle avec les états financiers annuels de la Société établis conformément aux PCGR du Canada pour l'exercice clos le 30 juin 2011.

## Incidence sur le bilan d'ouverture en IFRS

	Au 1 <sup>er</sup> juillet 2010		
	PCGR du Canada \$	Ajustements \$	IFRS \$
Crédits d'impôt à l'exploration minière	-	92 176	92 176
Autres sommes à recevoir	165 195	(92 176)	73 019
Comptes créditeurs et charges	93 976	69 177	163 153
Passifs d'impôt différé	447 000	(41 525)	405 475
Capital social	28 768 088	4 758	28 772 846
Bons de souscription	85 563	(8 619)	76 944
Composante capitaux propres des débentures convertibles	27 960	(7 521)	20 439
Déficit	(26 022 550)	(16 270)	(26 038 820)

Les ajustements sont liés à la comptabilisation des actions accréditives, des débentures convertibles, des crédits d'impôt à l'exploration minière et des crédits de droits sur les mines. Lors de la transition aux IFRS, la Société a adopté une politique comptable en vertu de laquelle le produit des actions accréditives doit être réparti entre le prix des actions ordinaires et la prime associée à la vente d'avantages fiscaux lorsque les actions ordinaires sont offertes. La répartition tient compte de la différence entre le prix coté des actions ordinaires et le montant payé par l'investisseur pour les actions accréditives. Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour la prime payée par l'investisseur et fait l'objet d'une reprise à l'état des résultats au fur et à mesure que la Société dépense le produit des actions accréditives.

Auparavant, selon les PCGR du Canada, la Société avait adopté les recommandations du CPN-146 à l'égard de la comptabilisation des actions accréditives. Cela avait pour effet de diminuer le produit net des actions accréditives par le passif d'impôts futurs résultant de la renonciation des dépenses d'exploration et de développement en faveur des souscripteurs d'actions accréditives.

## Énoncés prospectifs

Le présent document peut contenir des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes actuelles de la direction à l'égard d'événements futurs. Ces énoncés prospectifs dépendent d'un certain nombre de facteurs et comportent des risques et des incertitudes. La direction n'assume pas l'obligation de mettre à jour ni de réviser ces énoncés prospectifs à la suite de nouvelles informations ou d'événements futurs sauf ceux requis par la loi. Les résultats réels pourraient être différents des prévisions.

## Nature des activités

La Société, régie par la *Loi sur les sociétés par actions du Québec*, se spécialise dans l'acquisition et dans l'exploration de biens miniers. Elle n'a pas encore déterminé si les biens miniers renferment des réserves de minerai pouvant être exploitées économiquement. La récupération du coût des biens miniers dépend de la capacité d'exploiter économiquement les réserves de minerai, de l'obtention du financement nécessaire pour poursuivre l'exploration et le développement de ses biens et de la mise en production commerciale ou du produit de la disposition des biens. La Société devra obtenir périodiquement de nouveaux fonds pour poursuivre ses activités, le succès passé à cet égard n'étant pas garant de l'avenir.

La Société est engagée dans l'exploration et la mise en valeur de propriétés aurifères de qualité dans des régions minières connues et accessibles du Canada au moyen de techniques d'exploration avancées.

## **Activités d'exploration**

### **Sommaire des activités**

Les données techniques contenues dans le texte qui suit ont été révisées par Marc L'Heureux, géologue et personne qualifiée telle que définie par le Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers. Les frais d'exploration engagés par la Société pour le trimestre clos le 30 septembre 2011 s'élèvent à 902 \$ (10 742 \$ en 2010) et ont été engagés sur les propriétés Beauchastel et Vezza-Noyard. Des dépenses d'exploration ont également été engagées sur la propriété Douay, mais elles ont été assumées entièrement par Aurvista Gold Corp. (« Aurvista »). Le niveau des dépenses du trimestre 2011 est inférieur à celui de l'année précédente, la Société ayant consacré son temps à superviser les travaux d'exploration de la propriété Douay dont les coûts sont assumés par Aurvista.

### **Propriétés**

Au 30 septembre 2011, la Société détenait un portefeuille de quatre propriétés minières au Québec, qui recouvrent plus de 8 636 hectares (neuf propriétés totalisant 29 849 hectares en 2010). Au cours du premier trimestre, la Société a été active sur les propriétés du secteur Douay continuant sa transition avec Aurvista.

### **Propriétés du secteur Douay**

Au cours du trimestre, notre partenaire Aurvista a poursuivi un programme d'exploration important sur les propriétés du secteur Douay en vertu d'une entente liant les deux parties. Aurvista a acquis sa participation de 100 % dans les propriétés du secteur Douay selon les termes mentionnés ci-dessous.

#### L'entente Vior - Aurvista

En avril 2010, la Société a signé une entente avec Norvista Resources Corporation (« Norvista ») en vertu de laquelle cette dernière s'engageait à :

- créer une nouvelle société, qui est maintenant connue sous le nom d'Aurvista Gold Corp., qui pourra acquérir jusqu'à 50 % de la participation de Vior dans les projets du secteur Douay.
- verser 1 500 000 \$ à Vior à titre de paiement initial et ainsi acquérir 25 % de la participation de Vior dans les projets du secteur Douay.
- dépenser 2 500 000 \$ en frais d'exploration sur les projets et ce, dans les 18 mois suivant la signature de l'entente avec la nouvelle société.

En vertu de cette entente, Aurvista avait également l'option d'acquérir une participation additionnelle de 25 % en contrepartie d'un deuxième paiement de 1 500 000 \$. L'entente a été finalisée le 5 juillet 2010 et Aurvista devenant l'opérateur du projet.

Le 9 mars 2011, la Société a annoncé la signature d'ententes amendées définitives avec Aurvista, selon les modalités annoncées le 4 février 2011 par voie de communiqué. Ces ententes prévoyaient qu'Aurvista pouvait gagner jusqu'à concurrence de 100 % d'une participation indivise dans les projets du secteur Douay situés en Abitibi. Pour acquérir une participation indivise additionnelle de 25 % et ainsi l'augmenter à 50 %, Aurvista devait verser à la Société une somme de 1,5 million de dollars en trésorerie avant le 4 avril 2011. Par la suite, une fois cette participation indivise de 50 % acquise, et pour pouvoir l'augmenter à 100 %, Aurvista devait émettre un minimum de 21,25 millions d'actions en faveur de la Société. Suite à cette émission, il était prévu qu'Aurvista compterait environ 45,25 millions d'actions émises et en circulation (sur une base post-refonte et selon un ratio d'échange 2 pour 1). Aurvista devait également avoir complété un appel public à l'épargne et obtenir son inscription en bourse avant le 1<sup>er</sup> août 2011. Il était prévu que dans le cadre de cet appel public à l'épargne, suite à la refonte, Aurvista émettrait un minimum de 2 millions d'actions au prix de 1,00 \$ par action, pour un produit brut minimum de 2 millions de dollars. Les actions d'Aurvista détenues par la Société auraient ainsi une valeur marchande de 21,25 millions de dollars. Si les actions d'Aurvista devaient être émises à un prix unitaire inférieur à 1,00 \$ par action, le nombre d'actions devant être émises à Vior dans le cadre de l'acquisition du projet Douay serait ajusté en conséquence, de sorte que la valeur totale de ces actions serait d'au moins 20 millions de dollars.

Les ententes finales prévoyaient également qu'Aurvista devait consacrer au moins 3 millions de dollars en travaux d'exploration sur les projets du secteur Douay avant le 31 décembre 2011. Pendant une période de trois ans, Vior désignera un ou deux représentants sur le conseil d'administration d'Aurvista, en fonction du pourcentage d'actions d'Aurvista détenues par Vior. Tant que Vior détiendra au moins 10 % des actions émises et en circulation d'Aurvista, Vior exercera le droit de vote y afférent dans le sens recommandé par la direction d'Aurvista. Pour sa part, Aurvista exercera le droit de vote afférent aux actions de Vior qu'elle détiendra dans le sens recommandé par la direction de Vior. Par ailleurs, tant que Vior détiendra au moins 10 % des actions émises et en circulation d'Aurvista, dans le cas où Aurvista procéderait à une nouvelle émission d'actions, Vior bénéficiera d'un droit de préemption et aura le droit de participer à un tel placement de façon à lui permettre de maintenir son pourcentage de détention dans Aurvista. Pendant une période d'un an suivant leur émission, Vior ne pourra distribuer à ses actionnaires les actions d'Aurvista qu'elle détiendra. Il est toutefois de l'intention du conseil d'administration de la Société de distribuer à ses actionnaires le maximum d'actions d'Aurvista reçues par Vior dans le cadre de cette transaction dans l'année qui suivra leur libération totale de l'entiercement.

Le 23 mars 2011, à la demande d'Aurvista, la Société a consenti à reporter la date à laquelle Aurvista devait lui verser le paiement de 1,5 million de dollars en vertu de l'entente du 9 mars 2011. La date du paiement a été reportée au 31 mai 2011. Dans le cas où Aurvista ne respecterait pas l'échéance du 31 mai, cette dernière a consenti à verser à la Société la somme de 150 000 \$ à titre de dédommagement. Il a également été convenu qu'Aurvista aura jusqu'au 30 novembre 2011 pour compléter son premier appel public à l'épargne.

Le 26 mai 2011, la Société annonçait qu'Aurvista avait effectué le deuxième paiement de 1,5 million de dollars et qu'après avoir réalisé 2,5 millions de dollars en travaux d'exploration, elle obtiendrait ainsi une participation de 50 % dans les projets du secteur Douay.

Le 9 août 2011, après avoir complété un appel public à l'épargne et procédé à une refonte des ses actions selon un ratio d'échange 2 pour 1, Aurvista acquérait l'intérêt résiduel de 50 % dans les propriétés du secteur Douay en contrepartie de l'émission de 21,25 millions d'actions en faveur de Vior. Aurvista avait également rempli ses obligations de compléter un minimum de 3 millions de dollars en travaux d'exploration sur la propriété Douay avant le 31 décembre 2011.

Au 30 septembre 2011, Vior détenait environ 43,8 % du capital-actions de la compagnie Aurvista.

#### Programme d'exploration par Aurvista

Aurvista a entrepris, à la mi-novembre 2010, un programme d'au moins 12 000 mètres de forages sur trois secteurs cibles en plus de compléter un levé magnétique héliporté de très haute résolution couvrant 2 004 kilomètres linéaires, ainsi qu'un levé de polarisation provoquée (P.P.) de type IPOWER3D de plus de 60 kilomètres. Les forages se sont terminés vers la mi-octobre 2011 et les résultats d'analyses sont à venir. Aurvista défraie entièrement les coûts d'exploration sur les projets du secteur Douay.

Le 21 septembre 2011, Aurvista a publié les résultats du programme de forage de 16 trous totalisant 6 329 mètres sur la zone de Porphyre. Ce programme testait les extensions latérales et en profondeur jusqu'à un maximum vertical de 250 mètres sur la Zone Adam 92-7, la Zone Centrale, ainsi que la zone d'exploration située entre ces deux zones, lesquels constituent ensemble une zone désignée sous le nom de Zone Porphyre. Les résultats d'analyse des intersections significatives sont indiqués dans le tableau ci-dessous (les intersections sont indiquées dans des mètres le long du trou) :

Forage	UTM Est	Zone	Sous-Zone	De (m)	À (m)	Au (g/t)	Longueur (m)	Coupe inférieure (g/t)
DO-11-39	705750	Adam	Nord	294,00	303,00	0,65	9,00	0,35
DO-10-33	705870	Adam	Sud	235,00	250,00	0,75	15,00	0,35
			Nord	257,40	344,00	1,03	86,60	0,35
			incl.	307,50	336,80	1,91	29,30	0,70
DO-11-40	706000	Adam	Sud	256,50	306,00	0,53	49,50	0,35
			Nord	364,50	369,00	0,97	4,50	0,35

Forage	UTM Est	Zone	Sous-Zone	De (m)	À (m)	Au (g/t)	Longueur (m)	Coupure inférieure (g/t)
DO-11-34	706080	Adam	Sud	221,00	222,50	0,43	1,50	0,35
			Nord	251,00	272,00	0,46	21,00	0,35
DO-11-35	706300	92-7	Sud	90,40	107,00	0,62	16,60	0,35
			Nord	150,00	155,50	1,23	5,50	0,35
DO-11-36	706300	92-7	Sud	283,50	294,00	0,79	10,50	0,35
			Nord	336,00	400,50	0,53	64,50	0,35
DO-11-44	706550	Exploration	Sud	192,00	211,50	0,40	19,50	0,35
			Nord	270,00	343,50	0,78	73,50	0,35
			incl.	297,00	343,50	1,03	46,50	0,70
DO-11-42	706700	Exploration	Nord	122,00	125,00	0,43	3,00	0,35
DO-11-45	706700	Exploration	Sud	92,50	164,50	0,43	72,00	0,35
			Nord	239,50	332,50	0,36	93,00	0,35
DO-11-43	706800	Exploration	Sud	113,00	114,50	0,48	1,50	0,35
			Nord	224,00	282,50	0,51	58,50	0,35
DO-11-46	706900	Exploration	Sud	70,00	73,00	1,01	3,00	0,35
			Nord	112,00	125,50	0,51	13,50	0,35
DO-11-41	706950	Central	Sud	160,00	172,00	0,80	12,00	0,35
			Nord	299,00	354,50	0,56	55,50	0,35
DO-07-18A	707100	Central	Sud	190,00	226,00	0,52	36,00	0,35
			incl.	211,00	226,00	0,85	15,00	0,70
DO-11-37	707300	Central	Sud	101,00	102,50	0,73	1,50	0,35
			Nord	137,00	138,50	0,36	1,50	0,35
DO-11-38	707300	Central	5-4-S	183,50	191,00	0,53	7,50	0,35
			Nord	380,50	389,50	1,57	9,00	0,35
DO-11-47	707550	Central	5-4-S	67,00	145,00	0,51	78,00	0,35
			Sud	166,00	175,00	1,06	9,00	0,35
			Nord	203,50	205,00	0,43	1,50	0,35

Le 3 novembre 2011, Aurvista annonçait les résultats d'une intersection significative en or de 8,4 g/t sur 6,8 mètres en épaisseur vraie obtenus dans le forage DO-11-61. Ce trou testait l'extension vers l'est du dépôt aurifère Zone 10, situé un kilomètre à l'est de la Zone Centrale et 600 mètres à l'ouest de la Zone 531, lesquels contiennent respectivement (à une coupure de 0.7 g/t Au) des ressources inférées de 6,74 Mt à 0.97 g/t d'or (211 000 onces) et de 5,44 Mt à 2.15 g/t d'or (376 000 onces) (source : Rapport technique de SGS 43-101 pour Aurvista, daté du 15 mars 2011).

### Propriété NW/JV

Le 22 février 2011, la Société a annoncé la conclusion d'une entente avec Northern Abitibi Mining Corporation (« Northern Abitibi ») en vertu de laquelle la Société a acquis la participation de 50 % de Northern Abitibi dans la propriété NW/JV. Cette propriété est constituée de 80 claims contigus qui forment un îlot à l'intérieur de la propriété Douay. Des forages historiques avaient recoupé des teneurs aurifères significatives sur cette propriété près du contact volcanites-sédiments.

La Société a acquis la participation de Northern Abitibi, en contrepartie d'un paiement de 75 000 \$ en trésorerie, de 750,000 actions ordinaires du capital social de Vior et d'une redevance de 1,5 % du produit net de raffinage (NSR) dont la moitié (0,75 %) peut être rachetée en tout temps pour 1 million de dollars. La Société détenait déjà une participation de 25 % dans la propriété NW/JV, l'autre participation de 25 % étant détenue par SOQUEM. La propriété NW/JV est incluse dans les deux kilomètres de zone d'influence en vertu de l'entente de la propriété Douay entre Vior et Aurvista.

Aurvista a acquis la participation de 75 % que détenait Vior dans NW/JV pour la somme de 91 875 \$ au moment où elle a complété son acquisition de la propriété Douay à 100 %.

### **Propriété Beauchastel**

Détenue à 100 % par Vior, cette propriété est située à environ 15 kilomètres à l'ouest de Rouyn-Noranda. La propriété Beauchastel recouvre 34 claims contigus (1 331 hectares) qui chevauchent la frontière des cantons Beauchastel et Duprat. Ceci inclut 12 claims (530 hectares) additionnels acquis en propriété exclusive d'Adventure Gold Inc. (« Adventure Gold ») en contrepartie d'un paiement en trésorerie de 7 500 \$. Adventure Gold retient une redevance (NSR) de 2 %, dont la moitié (1 %) peut être rachetée pour 1 000 000 \$. Aucuns travaux n'ont été effectués sur la propriété au cours du trimestre.

Historiquement, la Société avait complété en 2010 un programme de cinq forages au diamant totalisant 1 070 mètres. Ce programme avait pour but de faire un suivi sur des intersections aurifères recoupées en forage en 1998 lors d'une campagne comprenant trois trous courts dans le secteur de la Zone « D ». La Société avait alors obtenu, dans le trou BC 98-02, une intersection de 1,08 g/t d'or sur 19,5 mètres, incluant 4,38 g/t d'or sur 3 mètres, ainsi qu'une autre intersection de 6,72 g/t d'or sur 3 mètres. Le trou BC 98-03, situé à 75 mètres vers l'ouest, avait recoupé 0,91 g/t d'or sur 19,5 mètres, incluant 1,44 g/t d'or sur 9 mètres. Ces intersections se retrouvent à moins de 50 mètres de la surface.

Les deux premiers trous réalisés en 2010 (BC-10-04 et BC-10-05) ont été forés respectivement 25 mètres derrière BC-98-02 et 25 mètres devant BC-98-03, forant la Zone « D » vers le sud-ouest. Le trou BC-10-06 a été foré en direction opposée (315° au lieu de 135°) des deux premiers trous pour déterminer la géométrie de la zone minéralisée en or. L'emplacement du collet était à 154 mètres au sud-est de BC-10-04, alors que BC-10-07 était situé à 50 mètres au NE du trou BC-10-04 afin de vérifier la continuité latérale de la Zone « D ». Finalement, le trou BC-10-08 a été implanté à 50 mètres au NE du trou BC-10-06 avec une direction de 315°.

De bons résultats ont été obtenus dans les trous BC-10-04, BC-10-05, BC-10-06 et BC-10-08. Le premier trou a recoupé des valeurs à basse teneur de 1 g/t Au sur 2 mètres (65 mètres à 67 mètres) et une teneur plus élevée de 4,05 g/t Au sur 3 mètres, incluant 8,98 g/t Au sur 1 mètre (94 mètres à 97 mètres). Le deuxième trou, BC-10-05, a traversé un halo de basse teneur de 0,907 g/t Au sur 9,1 mètres, incluant 5,38 g/t Au sur 1 mètre à faible profondeur entre 4,9 mètres et 14 mètres, et une autre valeur de 3,15 g/t Au sur 1 mètre à une profondeur de 35 mètres. Le trou BC-10-06 a également recoupé un halo à basse teneur de 0,607 g/t Au sur 21 mètres, incluant 6,24 g/t Au sur 1 mètre, entre 128 mètres à 149 mètres. Des résultats significatifs ont été obtenus dans le forage BC-10-08 avec 1 g/t Au sur 5 mètres, incluant 3,84 g/t sur 1 mètre, entre 110 mètres à 115 mètres. Ces deux trous (BC-10-06 et BC-10-08) sont interprétés comme étant forés dans la direction de plongée des zones de minéralisation.

Plus tôt, avant les forages de 2010, un total de 24 échantillons de till avaient été ramassés sur la propriété le long de trois segments, orientés SO-NE, dans le but de tester la minéralisation aurifère historique de la Zone « D ». Des comptages visuels dans les échantillons de till de 15 kilogrammes ont donné des valeurs anormales allant jusqu'à 1 032 grains d'or individuels (échantillon BC10-015). Trois autres échantillons (BC10-001, BC10-002 et BC10-011) ont donné chacun des comptes supérieurs à 100 grains d'or visible. Trois des comptes en or les plus élevés sont alignés selon une direction SSE, alors que le quatrième compte se situe au SSO du compte maximum de 1 032 grains d'or. Environ 80 % des grains d'or provenant du compte maximal (échantillon BC10-015) sont de forme délicate (« pristine »), alors que cette proportion diminue entre 30 % et 50 % dans les trois autres échantillons ayant un compte supérieur à 100 grains d'or. Ces échantillons de till hautement aurifères définissent un train de dispersion étroit associé à la récente direction glaciaire SSE, ce qui suggère un train glaciaire anormal orienté vers la Zone « D » ou une source aurifère distincte qui serait située plus au nord. De l'échantillonnage supplémentaire serait nécessaire sur la propriété afin de mieux délimiter les sources potentielles du till aurifère.

Compte tenu de ces résultats encourageants, un suivi d'exploration comprenant une cartographie détaillée et un échantillonnage serré le long des structures avaient été prévu pour de l'automne 2011. Ces travaux seront repoussés en 2012.

### Propriété Veza-Noyard

En octobre 2011, la Société a testé deux cibles peu profondes caractérisées par des anomalies géophysiques de haute résistivité localisées le long d'un contact géologique favorable, où des indices minéralisés aurifères ont été découverts dans le passé. De plus, des anomalies MMI (Mobile Metal Ion), associées à des traceurs en arsenic et antimoine, avaient été rapportées par la Société le long de ce contact géologique (communiqué du 20 janvier 2011). Les résultats d'analyse du programme de forage sont à venir.

Le projet Veza-Noyard est immédiatement adjacent au sud-ouest du dépôt aurifère de Veza appartenant à la compagnie North American Palladium (TSX : PDL), lequel contient une ressource mesurée et indiquée estimée à 321 000 onces d'or à 5,8 g/t, ainsi qu'une ressource inférée de 102 000 onces d'or à 5,0 g/t (source : site internet de PDL). En 2011, PDL a investi 26 millions de dollars en exploration et développement dans le dépôt aurifère de Veza dans le but d'en arriver à une décision de production pour la fin de l'année. En surface, le dépôt aurifère de Veza se situe à moins de 300 mètres de l'anomalie MMI la plus au nord de la propriété Veza-Noyard appartenant à la Société. Les forages historiques se trouvant près des extensions de cette anomalie MMI ont donné 4,2 g/t Au sur 5,2 mètres, 11,8 g/t Au sur 2,25 mètres et 6,1 g/t Au sur 1,3 mètre.

Un rapport technique publié sur l'évaluation des ressources minérales à Veza, rédigé par Scott Wilson RPA et daté du 2 avril 2010 (source: [www.sedar.com](http://www.sedar.com)), mentionnait que la distribution de l'or dans la zone Contact du gisement Veza démontre que cette zone est ouverte dans sa plongée vers le sud-est. Ceci suggère que la zone Contact pourrait se prolonger sur la propriété de Veza-Noyard.

Aucun forage profond n'a jamais été réalisé sur la propriété pour tester les extensions en profondeur du gisement d'or Veza. Vior est actuellement à concevoir un programme d'exploration dans le but de faire un suivi sur les résultats de MMI obtenus. La Société compte faire un suivi d'exploration sur le projet une fois les résultats de forages obtenus.

### Propriété Ligneris

Au cours de l'exercice précédent, la Société a compilé et révisé toutes les données historiques de sa propriété Ligneris, d'une superficie de 62 kilomètres carrés, qu'elle détient à 100 %. La Société poursuivra son évaluation de la propriété. Aucune activité immédiate n'est prévue pour le moment.

### Plan d'action

Vior collabore entièrement avec Aurvista sur les projets du secteur Douay afin de maximiser l'impact sur la participation de 43,8 % qu'elle détient dans le capital-actions de Aurvista. D'autre part, la Société est en cours de réévaluation des projets de son portfolio, ainsi que de certaines autres opportunités extérieures qui visent à bonifier la valeur de ses actifs.

### Informations financières sélectionnées

	Résultats intermédiaires pour les périodes de trois mois closes les 30 septembre	
	2011 \$	2010 \$
<b>Produits</b>	3 540 934	19 686
<b>Charges</b>	94 995	136 985
<b>Impôt différé</b>	(945 898)	53 212
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	2 500 041	(64 087)
<b>Bénéfice net (perte nette) de base par action</b>	0,026	(0,001)
<b>Bénéfice net (perte nette) dilué(e) par action</b>	0,026	(0,001)

## Résultats d'exploitation

Les produits pour la période de trois mois close le 30 septembre 2011 ont été de 3 540 934 \$ comparativement à 19 686 \$ pour la même période de l'année précédente. L'augmentation des revenus d'intérêts pour la période courante est attribuable à l'augmentation moyenne de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des taux d'intérêt. La Société reçoit des redevances de production de la mine Mouska exploitée par IAMGOLD Corporation. Les redevances pour la période courante sont moins importantes en raison de la diminution de la production. Au cours de la période courante, la Société a reçu des honoraires à titre de gérant des travaux pour les projets du secteur Douay. Au cours de la période courante, la Société a vendu ses propriétés du secteur Douay en échange d'actions d'Aurvista, générant ainsi un gain de 3 488 178 \$.

Au cours de la période close le 30 septembre 2011, les charges ont diminué pour atteindre 94 995 \$ comparativement à 136 985 \$ pour la période précédente. Les frais liés à la vente des projets du secteur Douay explique la variation du poste « honoraires professionnels et frais de maintien » entre la période courante et la période précédente.

Une augmentation de l'impôt différé de 945 898 \$ a été générée au cours du trimestre courant, laquelle résulte principalement de la conclusion de la vente des projets du secteur Douay à Aurvista en août 2011.

## Autres éléments d'information

	Bilans aux	
	30 septembre 2011	30 juin 2011
	\$	\$
Actif total	8 881 995	5 710 671
Passifs (actifs) d'impôt différé	562 000	(384 185)
Composante dette des débetures convertibles	231 658	226 363
Capitaux propres	7 758 404	5 245 847

Depuis sa constitution, la Société n'a jamais déclaré de dividendes en espèces sur ses actions ordinaires en circulation. Tout paiement de dividendes dépendra des besoins financiers de la Société pour ses programmes d'exploration, de son niveau de croissance future ainsi que de tout autre facteur que le conseil d'administration jugera nécessaire de prendre en compte dans les circonstances. Il est peu probable que des dividendes soient payés dans un avenir proche.

## Liquidités et financement

Au cours de la période close le 30 septembre 2011, les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles ont été de 73 895 \$ comparativement à une affectation de 209 878 \$ au cours de la période correspondante de l'exercice précédent. Cet écart s'explique principalement par la variation des autres sommes à recevoir.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement incluent l'émission de débetures convertibles et d'actions dans le cadre de placements privés ainsi que l'exercice de bons de souscription et d'options d'achat d'actions. Pour la période de trois mois close le 30 septembre 2010, 5 400 000 actions ont été émises dans le cadre d'un placement privé pour une contrepartie totale de 432 000 \$. Ces fonds sont réservés à l'administration. Il n'y a eu aucun exercice d'options d'achat d'actions ou de bons de souscription au cours des périodes closes les 30 septembre 2011 et 2010.

Les activités d'investissement de la Société incluent principalement l'acquisition de biens miniers et la capitalisation de travaux d'exploration. La Société a droit à un crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources de 35 % ou de 38,75 %, ainsi qu'à un crédit de droits remboursable pour perte de 7,5 % sur les travaux d'exploration admissibles engagés au Québec qui n'ont pas fait l'objet d'une renonciation aux déductions en faveur des investisseurs d'actions accréditatives. Le taux de 7,5 % est calculé après déduction du crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources. Ce taux augmentera à 8 % le 1<sup>er</sup> janvier 2012. L'acquisition de biens miniers et la capitalisation des travaux d'exploration ont requis des débours de 1 322 \$ pour la période de trois mois close le 30 septembre 2011, et de 41 149 \$ pour la période de trois mois close le 30 septembre 2010.

L'option des propriétés du secteur Douay et la vente d'une participation de 25 % dans le projet Douay Ouest durant la période comparative ont permis à la Société d'encaisser une somme de 1 536 000 \$.

De l'avis de la direction, le fonds de roulement au 30 septembre 2011, dont 115 412 \$ sont réservés à l'exploration, permettra de couvrir toutes les dépenses courantes des douze prochains mois au moins. Un placement accréditif est prévu d'ici la fin décembre 2011 afin de couvrir une partie des dépenses d'exploration de l'année 2012.

### **Données trimestrielles**

L'information présentée ci-après détaille le total des produits, le bénéfice net (la perte nette) ainsi que le bénéfice net (la perte nette) par action participante au cours des huit derniers trimestres.

Trimestre clos le	Total des produits	Bénéfice net (perte nette)	Bénéfice net (perte nette) par action	
			de base	dilué(e)
30-09-2011	3 540 934	2 500 041	0,026	0,026
30-06-2011	62 309	655 392	0,008	0,008
31-03-2011	78 576	(162 544)	(0,002)	(0,002)
31-12-2010	34 354	(157 732)	(0,002)	(0,002)
30-09-2010	19 686	(64 087)	(0,001)	(0,001)
30-06-2010 <sup>(1)</sup>	16 314	(127 748)	(0,001)	(0,001)
31-03-2010 <sup>(1)</sup>	17 341	(63 924)	(0,001)	(0,001)
31-12-2009 <sup>(1)</sup>	27 033	(123 009)	(0,001)	(0,001)

(1) Ces trimestres sont présentés selon les PCGR du Canada.

### **Analyse des résultats trimestriels**

La Société se spécialisant dans le domaine de l'exploration minière, elle n'a pas de revenus d'exploitation. Les redevances varient selon le niveau de production, le prix des métaux et le taux de change. Les variations trimestrielles des revenus d'intérêts suivent la valeur du fonds de roulement, laquelle a augmenté de façon substantielle au cours du dernier exercice. Les honoraires proviennent de la supervision des travaux sur les projets du secteur Douay optionnés à Aurvista.

### **Obligations contractuelles**

Il n'y a eu aucun changement important dans les obligations contractuelles de la Société.

### **Arrangements hors bilan**

La Société n'a aucun arrangement hors bilan.

### **Opérations entre parties apparentées**

La Société a effectué les opérations suivantes avec des sociétés détenues par des administrateurs :

	Périodes closes les 30 septembre	
	2011	2010
	\$	\$
Dépenses capitalisées dans des biens miniers	1 175	25 627
Honoraires de gestion	7 500	7 500
Loyer et frais de bureau	8 503	9 451
	17 178	42 578

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et ont été appréciées à la valeur d'échange qui représente le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties apparentées.

Les dépenses capitalisées dans des biens miniers comprennent principalement les frais liés à l'exploration et les services fournis par une société détenue par un administrateur de la Société.

Les honoraires de gestion, le loyer et les frais de bureau sont liés aux services administratifs et de présidence du conseil fournis par une société de gestion. Les honoraires de gestion représentent les sommes versées au président du conseil, et le loyer et les frais de bureau concernent les dépenses administratives de la Société.

### **Événement subséquent**

Le 20 décembre 2011, la Société a complété un placement privé accreditif de 115 000 \$ par l'émission de 1 277 780 actions de la Société à un prix de 0,09 \$ par action.

### **Valeur comptable des biens miniers**

Une analyse des travaux d'exploration est effectuée à la fin de chaque trimestre afin d'évaluer le potentiel futur de chacune des propriétés. À la suite de cette analyse, des radiations sont faites, s'il y a lieu.

### **Changements futurs de méthodes comptables mais qui ne sont pas encore en vigueur**

En juin 2011, l'*International Accounting Standards Board* («IASB») a amendé la norme IAS 1, Présentation des états financiers. L'amendement à la norme IAS 1 exige des entités de présenter les éléments inclus dans les autres éléments du résultat global en deux catégories distinctes selon qu'ils puissent ou non être reclassés à l'état des résultats par la suite. Les postes ne pouvant être reclassés comme les ajustements résultant des amendements à la norme IAS 19 seront présentés séparément de ceux pouvant être reclassés ultérieurement, comme les gains et pertes différés sur les couvertures de flux de trésorerie. Cette modification est applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012. Son adoption anticipée est permise et son application rétroactive complète est exigée. La direction ne prévoit pas que cette norme aura une incidence significative sur les états financiers de la Société.

IFRS 9, publiée en novembre 2009, renferme des dispositions applicables aux actifs financiers. Elle porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et remplace les catégories multiples et les modèles d'évaluation énoncés dans IAS 39 pour les instruments de créance par un nouveau modèle d'évaluation mixte comportant seulement deux catégories : coût amorti et juste valeur par le biais du résultat net. IFRS 9 remplace aussi les modèles pour l'évaluation des instruments de capitaux propres, ces instruments étant comptabilisés soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Lorsque de tels instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les dividendes sont comptabilisés en résultat net dans la mesure où ils ne représentent pas clairement un remboursement du placement. Cependant, les autres profits et pertes (y compris les pertes de valeur) associés à ces instruments demeurent indéfiniment dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Les dispositions applicables aux passifs financiers ont été ajoutées en octobre 2010, et elles correspondent essentiellement aux dispositions énoncées dans IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, à l'exception du fait que les variations de la juste valeur des passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net attribuables au risque de crédit seraient généralement comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

En mai 2011, l'IASB a publié un ensemble de normes portant sur le concept d'entité publiante, soit IFRS 10, *États financiers consolidés*, IFRS 11, *Partenariats*, IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* et IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*.

IFRS 10 remplace toutes les dispositions précédentes relatives au contrôle et à la consolidation énoncées dans IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et dans la SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*. IFRS 10 vient modifier la définition du contrôle et propose une définition unique de la notion de contrôle, qui se caractérise par le fait de détenir le pouvoir sur l'entité et d'être exposé ou de détenir des droits à des rendements variables de cette

entité. Le pouvoir s'entend de la capacité de diriger les activités d'une façon qui puisse considérablement influencer sur les rendements. Les rendements doivent varier et peuvent être positifs ou négatifs, ou les deux. La norme IAS 27 révisée demeure une norme portant exclusivement sur les états financiers individuels et ses dispositions sont inchangées.

IFRS 11 vient modifier la définition d'un partenariat de façon à ce qu'elle n'englobe que deux types d'accords : les entreprises communes et les coentreprises. Aux termes de cette norme, la méthode de la consolidation proportionnelle n'est plus permise pour comptabiliser les entités contrôlées conjointement, et le recours à la méthode de la mise en équivalence est obligatoire pour tous les participants à une coentreprise. Les entités prenant part à des entreprises communes utiliseront une méthode de comptabilisation très similaire à celle qui s'applique actuellement aux actifs conjoints ou aux activités conjoints.

IFRS 12 établit les exigences en matière d'informations à fournir s'appliquant aux entités assujetties aux dispositions d'IFRS 10 et d'IFRS 11. Aux termes d'IFRS 12, les entités doivent fournir de l'information qui aide les utilisateurs des états financiers à évaluer la nature, les risques et l'incidence financière des intérêts de l'entité dans des filiales, des entreprises associées, des partenariats et des entités structurées non consolidées.

IFRS 13 est une norme exhaustive sur les évaluations à la juste valeur et les informations à fournir à l'égard de toutes les normes IFRS. La nouvelle norme précise que la juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif si une transaction ordonnée entre des intervenants sur le marché avait lieu à la date d'évaluation. Elle indique également les informations à fournir sur l'évaluation à la juste valeur. Les IFRS actuellement en vigueur présentent les directives relatives à l'évaluation et à la présentation de la juste valeur dans différentes normes qui exigent les évaluations à la juste valeur, mais dont la base d'évaluation et les obligations d'information ne sont pas cohérentes dans bien des cas.

Ces normes s'appliqueront aux périodes comptables ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et leur adoption anticipée est autorisée. La Société n'a pas encore évalué l'incidence de ces normes ni déterminé si elle les adoptera par anticipation.

### **Information sur les actions en circulation**

La Société peut émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale. Au 21 décembre 2011, 98 155 900 actions étaient en circulation.

La Société maintient un régime d'options d'achat d'actions qui établit à 9 467 312 le nombre maximal d'options pouvant être octroyées. Au 21 décembre 2011, 3 425 000 options d'achat étaient en circulation. Les dates d'expiration vont du 30 janvier 2012 au 1<sup>er</sup> novembre 2020.

De plus, au 21 décembre 2011, 4 822 400 bons de souscription étaient en circulation. Les dates d'expiration vont du 24 mars 2012 au 24 août 2015.

### **Facteurs de risque et incertitudes liés aux instruments financiers**

Les facteurs de risque et les incertitudes auxquels la Société fait face, lesquels sont décrits dans le rapport de gestion annuel de la Société au 30 juin 2011, n'ont pas fait l'objet de changements importants.

### **Information additionnelle et publication continue de l'information**

Ce rapport de gestion a été préparé en date du 21 décembre 2011. La Société présente régulièrement de l'information additionnelle par le dépôt de communiqués de presse, de rapports sur les changements significatifs, d'états financiers et de circulaires d'information sur le site internet de SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)).

*(s) Claude St-Jacques*

Président et chef de la direction

*(s) Gaétan Mercier*

Chef des services financiers